



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 777

Texte de la question

M. Frédéric de Saint-Sernin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur une nécessaire réforme de la politique d'habitat. La dernière réforme structurante est intervenue en 1977, suites aux réflexions conduites par M. Raymond Barre ; il semble urgent aujourd'hui de reconsidérer le sujet. En ce sens, plusieurs voies sont envisageables, mais quatre priorités semblent se dessiner : la décentralisation de la politique de l'habitat, la refondation du logement social - notamment l'accession à la propriété, la désignation de véritables opérateurs urbains capables de conduire des opérations de renouvellement et de développement urbain, et, enfin, la concentration des efforts de l'Etat sur les sites les plus sensibles. Il lui demande s'il entend prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

Comme l'indique l'honorable parlementaire, des évolutions importantes ont eu lieu depuis la réforme structurante de la politique de l'habitat intervenue en 1977, suite aux réflexions conduites par M. Raymond Barre. La politique du logement doit permettre que chacun retrouve non seulement le droit au logement, mais une vraie liberté de choix de son habitat. Toute la chaîne du logement doit être mobilisée, notamment l'accession à la propriété, mais aussi le locatif privé. La diversité des situations locales est avérée et la politique de logement est perçue à cet égard comme beaucoup trop centralisée. La décentralisation permettrait aux collectivités territoriales de mieux répartir et adapter, en fonction des besoins locaux, ces aides à la construction et à la réhabilitation des logements locatifs sociaux, ainsi que les aides à la réhabilitation du parc privé. Elle figure donc parmi les pistes de réforme mais nécessite une large concertation de tous les partenaires concernés. Enfin, il est clair qu'une décentralisation ne saurait entraîner un désengagement de l'Etat vis-à-vis des objectifs de cohésion sociale et territoriale. Il doit en rester le garant.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric de Saint-Sernin](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 777

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2686

Réponse publiée le : 25 novembre 2002, page 4458